



République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25

Le lundi 13 juin deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Yves LE GALL (pouvoir à Christophe LAINÉ), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Madame Elodie RAYMOND

2024-11/06-13 Vie associative/ Demande de subvention exceptionnelle « Les Foulées du Rimon »

Dans le cadre de l'organisation de la course des As par l'association "Les Foulées du Rimon", les règles de sécurité et médicales ont évolués. En effet, la course accueille plus de 500 coureurs et le public estimé aux alentours des 1000 personnes ce qui nécessitent une ambulance supplémentaire avec une équipe de soignants en plus par rapport aux années précédentes. Ce nouveau dispositif engendre un surcoût des frais budgétisés par l'association. C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € afin de faire face à cette nouvelle dépense.

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et une abstention (Monsieur David EGASSE), le Conseil Municipal

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle auprès de l'association « Les Foulées du Rimon » pour un montant de 600 €.
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

